

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 08 12 23 Séance du Mercredi 6 Décembre 2023

SPL TRIGONE-MARCHE DE TRANSPORT DES DECHETS

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 14
Procuration : 0
Absent : 5

Date de la convocation

Le 28 Novembre 2023

Date d'affichage

Le Mercredi 6 Décembre 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Benoît DESENLIS, Mme Muriel LARRIEU, M. Gérard LILLE, M. Jean Paul FORMENT, M. Jean FALCO (collège Déchets), M. Jean FALCO (collège Eau), M. Claude NEF, M. Anthony CHAULET, M. Jean Pierre SALERS

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES est représenté par M. Claude VETTOR, M. Patrick DUBOSC est représenté par M. Guy MANTOVANI

Absent excusé : M. Didier DUPRONT, Mme Céline SALLES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

Le marché de transport des déchets conclu avec la Spl Trigone arrive à échéance au 31/12/2023.

Le prix unitaire 2024, y compris révision des prix est de l'ordre de 97€/benne, soit + 1€/benne, augmentation liée à la révision du point d'indice de la convention collective : avenant 74 étendu le 20/10/2023 (+ 6%).

Une remise de 1€/benne est proposée par la Spl Trigone à la clôture de l'exercice afin de faire corrélérer l'augmentation du coût de transport avec l'inflation réelle constatée sur les charges de celle-ci.

Pour Trigone, le coût total du transport en 2023 devrait être de l'ordre de 1 800 000€, conforme aux prévisions budgétaires 2023.

Pour 2024, la Spl Trigone propose d'effectuer la prestation au tarif de 97 €HT/benne, tarif d'équilibre pour son budget 2024. Le montant prévisionnel du coût de transport 2024 est de l'ordre de 1 800 000€.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De valider le marché de services concernant le transport de déchets ménagers avec la SPL TRIGONE aux conditions définies ci-dessus
- D'autoriser le Vice-Président de Trigone, Monsieur Jean-Pierre SALERS à signer le marché de services pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2024
- D'autoriser le Vice-Président de Trigone, Monsieur Jean-Pierre SALERS, à signer l'avenant au marché de services relatif à l'exercice 2023.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.